



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*20007904\***



Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers

24 DEC. 2019

Greffier greffier

MONITEUR BELGE

06-01-2020

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 407.110.384

Dénomination

(en entier) : **Monastère Saint-Remacle**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Wavreumont 9, 4970 Stavelot

Objet de l'acte : **Conseil d'Administration**

L'assemblée générale se réunit au siège social le 23 décembre 2019 à 20 heures sous la présidence de M. Renaud Thon.

Sont présents : MM. Akamine Asato Manuel, Campos Cerquera José Roberto, Colinet Paul, de Briey Bernard, Defosse Claude, Dehotte Pierre, Demoulin Étienne, Dewandre Luc, Dumoulin Jean, Fontaine de Ghélin Jean, Gabriel Pierre, Heuslich Marcel, Nijssens Joseph, Thomas Constant, Thon Renaud.

L'assemblée générale désigne comme administrateurs, pour un terme de huit ans, MM.

Manuel Akamine Asato, né à Lima (Pérou) le 23 mars 1948,

Paul Colinet, né à Namur le 17 décembre 1959,

Pierre Dehotte, né à Arlon le 15 janvier 1953,

Étienne Demoulin, né à Uccle le 21 décembre 1953,

Renaud Thon, né à Charleroi le 11 février 1965,

tous religieux et domiciliés à 4970 Stavelot, Wavreumont 9.

Le Conseil d'administration, réuni séance tenante, confirme en son sein les mandats de M. Renaud Thon comme président et administrateur-gérant, et de M. Pierre Dehotte comme secrétaire.

Renaud Thon  
président

Pierre Dehotte  
secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature